

B. P. V 120 ABIDJAN

DECISION N° **DF--2196** /MENET/DEL

du **07 SEP 2015**

portant fixation des dates des compositions et examens blancs dans  
l'enseignement primaire au titre de l'année scolaire 2015-2016.

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE  
ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE,**

- Vu la loi n° 2000-513 du 1<sup>er</sup> août 2000 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;  
Vu la Loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'Enseignement ;  
Vu le décret n° 2012-241 du 13 mars 2012 portant nomination du Premier Ministre ;  
Vu le décret n° 2011-427 du 30 novembre 2011 portant Organisation du Ministère de l'Education Nationale ;  
Vu le décret n° 2012-242 du 21 mars 2012 portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2012-625 du 06 juillet 2012 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;  
Sur proposition du Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges ;

**D E C I D E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Les dates des compositions et examens blancs dans l'enseignement primaire, au titre de l'année scolaire 2015-2016, sont fixées comme suit :

1.1. AUX CP1, CE1 et CM1

Compositions	
<input type="radio"/> Jeudi 03 décembre 2015	<input type="radio"/> Mardi 15 mars 2016
<input type="radio"/> Mardi 26 janvier 2016	<input type="radio"/> Jeudi 19 mai 2016

1.2. AUX CP2 et CE2

Compositions	
<input type="radio"/> Jeudi 03 décembre 2015	<input type="radio"/> Mardi 15 mars 2016
<input type="radio"/> Mardi 26 janvier 2016	
<b>Composition de passage : Mardi 07 juin 2016</b>	

1.3. AU CM2

Compositions	Examens blancs
<input type="radio"/> Jeudi 03 décembre 2015	<input type="radio"/> Jeudi 17 mars 2016
<input type="radio"/> Mardi 26 janvier 2016	<input type="radio"/> Jeudi 02 juin 2016

**ARTICLE 2**

Le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges est chargé de l'application de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

  
**Kandia CAMARA**

